

La Commission d'Étude sur la Formation des Adultes

Un Résumé sur la Formation des Adultes soumis par:

Les Services Communautaires Catholiques de Montréal Inc.

*1857 ouest, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec
H3H 1J9*

Du au fait que cette Agence (Services Communautaires-Catholiques) (C.C.S.) est composée de trois départements lesquels offrent des programmes variés, le Résumé à la Commission Jean sera divisé en quatre parties:

- 1- général
- 2- programmes en fonction de nos trois départements
- 3- problèmes
- 4- conclusions et recommandations

Général

I Services communautaires catholiques de Montréal Inc. est un organisme à but non lucratif qui opère il y a environ cinquante (50) ans et qui avant 1974 était connu sous le nom de Federation of Catholic Charities.

Cet organisme offre des programmes dans trois secteurs:

- 1- L'age D'or.
- 2- Les colonies de vacances.
- 3- La vie familiale

La population visés est la communauté anglophone catholique, mais nous accepton volontiers dans nos programmes des gens provenant d'une multitude de religions et culture

Notre mandat est de promouvoir des programmes au service de cette clientèle en tenant compte des exigences budgétaires et les limites de notre personnel.

Beaucoup de ce que nous faisons et ce que nous aimerions faire, est la Formation des adultes dans ses plus grandes lignes. Plusieurs de nos activités consistent d'animation de groupes agés de 18 ans à 80 ans. Nous essayons de fonctionner au niveau de la population dans son milieu et tous nos programmes sont "non-credit." Ils peuvent être classifiés tel que suit: "socio-culturel ou "au service de la communauté" ou "education populaire".

II Programmes relatifs à la formation des adultes

- 1- Service des Camps (annexé)
- 2- Service de L'age D'or (annexé)
- 3- Service de la Vie Familiale.

-1- Service des camps: Cours pour moniteurs. Le service des camps s'intéresse à deux problèmes-

- a- Creation de plusieurs emplois pour jeunes adultes (18-25ans)
- b- Qualifications des candidats.

Par l'entremise d'un cours offert durant l'hiver et le printemps, c'est notre espoir de pouvoir solutionner ces deux problèmes.

Le cours est unique car il est:

- offert en anglais ou il y a peu d'instruction professionnel en ce qui a trait aux camps.
- appuyé par l'association des camps du Québec.
- offert sur une base de 8 semaines-donnant théorie et pratique
- structuré pour couvrir plusieurs sujets, et donné par des experts dans chaque sujet.
- et il n'est pas limité à ceux devant être embauchés par notre agence, mais aussi pour tous autres camps, en plus d'un entraînement pour toutes personnes intéressées.

Le programme d'études comprends:

- la compréhension du plein-air
- les genres de camps au Québec
- l'enfant-les caractéristiques d'âges-besoins-problèmes
- le "leadership"
- rédaction d'un projet
- discours et travail en équipe
- fin de semaine à un de nos camps

Nous offrons ce cours à des personnes de 17 ans et plus. Nous espérons assister ces personnes qui ont pour but de travailler dans les camps; spécifiquement, nous croyons que ce cours aidera une personne qui désire faire une carrière comme travailleur social, dans l'enseignement, ou ressource humaine.

Notre but est de donner au Québec 30 à 50 candidats bien qualifiés chaque année provenant de ceux en chômage.

Financement

Dons des fournisseurs

Appuyer par l'association des camps du Québec

Honoraires des candidats.

-2- Service de L'age D'or:

Plus récemment, les institutions éducationnelles ont démontré un intérêt à attirer les adultes plus âgées dû au déclin de naissance et par consequence la baisse de la population des étudiants. Néanmoins, les programmes de la formation des adultes semblent endosser l'image stéréotype des ages d'or et par consequence offre des activités limitée en loisir et entraînement "non-vocationnel". Tandis que ces programmes répondent aux besoins des étudiants "non-traditional students" ils négligent les adultes plus âgés qui s'intéressent à une éducation plus avancée, "vocationel-training" et rédirigement de carrière.

En plus, les programmes courants sont sous les auspices d'une variété de services Gouvernementals tels que: La Main D'oeuvre L'education, Sports et Loisirs, etc. Ces programmes sont exécutés par une variété CEGEPS, et écoles secondaires. Pour la majeure partie de la communauté, ceci represente un manque d'intérêt à établir une education qui fait suite aux demandes ainsi qu'un manque de co-ordination des programmes communautaires.

Nou aimerions souligner qu'une nouvelle perspective sur la formation des adultes basée sur la définition des termes d'unesco doit prendre en consideration plusieurs questions sociales qui se rattachent à la participation egale des ages d'or dans le processus educationnel.

Les projections en ce qui a trait à la population ainsi que les indices économiques indiquent qu'au tournant du siecle 1/3 de la force ouvrière canadienne sera âgée 65 ans et plus exigeant 12% du gross national product.

La retraite mandatoire souscrit à la discrimination a'âge, encourage la marginalisation d'une portion de la population, et est contraire aux droits humains fondamentaux de l'individu. Ceci prove la nation de sa capacité productive.

Pensions et Benefices - Financial Times 22/12/79

Nous insistons auprès de la commission de donner une considération spéciale aux programmes qui accroient la qualité de l'experience vécue des adultes âgés de notre société. Nous portons votre attention aux questions suivantes:

- a- programmes et services avant la retraite
- b- après la retraite-"vocational and career re-direction programs"
- c- co-ordination des politiques et programmes concernant les activités

- d- les normes et certification
- e- disponibilité d'éducation au niveau local de la communauté

Le service de l'âge d'or offre des programmes qui sont primordiallement socio-culturels ou dans la définition de l'éducation populaire. Le genre de programme offert dépend des intérêts exprimés par la clientèle et aussi de la disponibilité des ressources communautaires sur l'ensemble, les fonds pour les activités éducationnelles représentent environ 6% du budget de notre service.

Service de la vie familiale:

Comme plusieurs de ses programmes et services sont de nature d'éducation à la vie, le service de la vie familiale de C.C.S. porte à l'attention de cette commission ses idées et le genre de travail qui l'occupe dans l'espoir que ceux en charge de la formation à la vie des adultes du Québec réviseront la question. Nous voulons faire partie du processus initié par la commission pour être mieux informés de la gamme entière concernant la formation des adultes, son état passé, présent et celui de l'avenir.

Le service de la vie familiale fonctionne dans le contexte de problèmes familiaux et leurs programmes placent l'accent sur la prévention et la guérison.

Tous les programmes sont "sans crédit" et peuvent être classifiés dans la catégorie d'éducation populaire.

Habituellement nos clients sont des individus dont les problèmes sont reliés de quelque façon à la famille. Il arrive fréquemment qu'un groupe communique avec nous recherchant l'expertise que nous pouvons leur offrir. Nos programmes viennent à l'attention du public par l'entremise de publicité dans le media, les bulletins paroissiaux, par références d'agences ou d'individus, et verbalement.

Une des ressources de développement de nos programmes est un "feedback" de nos clients et de nouveaux programmes et projets sont actuellement à l'étude et seront exécutés dans la mesure du possible selon la disponibilité des fonds et du personnel.

Le format de la plupart des programmes est l'encouragement à la participation active du client afin de parvenir à leurs besoins. Chaque programme offre la possibilité aux clients d'évaluation verbale et écrite.

Les buts du service de la vie familiale sont:

- 1- De renseigner et développer des capacités pour personnes qui envisagent un problème familial particulier.
- 2- D'offrir des services à la communauté les groupes volontaires qui s'occupent des problèmes relatifs à la famille.
- 3- En général, devenir un centre de ressource pour les anglophones catholiques en ce qui concerne les affaires familiales.

Pour un aperçu de nos programmes éducationnels voir les copies ci-attachées.

Family Life Dept.

Winter Programs 1981

Les ressources humaines de notre service sont:

- 1- Educateurs en vie familiale
- 2- Professionnels invités
- 3- Laïques possédant expérience et talents pertinents
- 4- Volontaires, sur une base limitée

Les méthodes d'enseignement sont variées. Le dialogue est à la priorité, mais l'emploi de conférenciers et d'équipement audio-visuel est également utilisé.

Voici une liste de services relatifs:

- 1- Communication de personne à personne
- 2- Service de conseil limité
- 3- Conférencier par invitation
- 4- Services de références

Présentement, la source principale des fonds pour nos programmes éducationnels est Centraide. Dans notre proposition budgétaire pour 1981-82 environ 50% est réservé à "l'éducation."

III Les problèmes

Dans cette agence il nous est plus facile de définir les problèmes que de découvrir les solutions. Les problèmes majeurs sont les suivants:

-1- Population desservie, c'est-à-dire les anglophones du Québec- a cause de notre mandat, notre but de concentrations est cette communauté particulière. Ceci cause des problèmes d'identité de ce groupe, tout autant que les lois concernant le bilinguisme dans la publicité.

-2- Les fonds de ressource: nous sommes dans une incertitude constante concernant les fonds de ressource et ceci d'arrivée en année. La planification et le développement sont sérieusement affectés par cette incertitude.

-3- Identité - Comme nous sommes "catholiques" et que nous essayons de donner priorité à cette population, les problèmes suivants se posent:

-a- embauchement- c'est à dire: conflit possible entre compétence professionnelle et affiliation religieuse.

-b- publicité effective pour atteindre la population visée.

-4- Prolifération de services et programmes: Bien que nous sommes conscients des besoins de notre communauté et de la communauté en général, nous faisons tous les efforts afin de rencontrer les obligations de notre mandat. Nous dépensons beaucoup d'énergie et de temps dans le but d'éviter toute duplication. Ceci s'applique particulièrement dans le cas des services de l'âge d'or et de la vie familiale. Une petite agence non gouvernementale peut se sentir inondée dans l'ombrage d'un tel organisme; Services Sociaux Ville Marie, C.L.S.C., Commission scolaire, universités et CGEPS.

Nous sommes motivés à continuer notre débat pour survivre car nous sommes certains que les services personnels que nous offrons sont des plus importants pour divers groupes (segments) de la populations.

IV Conclusions et recommandations

Evidemment, le nombre croissant d'adultes recherchant l'éducation, soit pour raisons académiques ou tout simplement comme enrichissement personnel, est une des raisons majeures laquelle la réalité de l'éducation permanente est devenue problématique. Pour pourvoir aux besoin de ces adultes, une grande variété des programmes, cours et services, sont à la disposition des adultes. Ceci s'est produit rapidement, sans planification globale ou collaboration significative. La duplication est très répandue, compétition inutile, (même si un peu de compétition est nécessaire) et un sens profond d'incertitude envers les valeurs qui existent.

Il semble que le besoin se fait sentir dans l'éducation permanente, lequel inclus:

-1- planification globale

-2- des reseaux généraux pour mieux assurer la communication, un véhicule valable afin d'informer le public des disponibilités (brokerage) et pour éviter l'inutile prolifération des programmes et services.

En ce qui concerne les services communautaires catholiques, nous croyons que nos services et programmes, précisément parcequ'ils sont très personnels et peuvent desservir d'une façon très spéciale nombre de personnes qui autrement s'évaderaient des grandes institutions. Nous espérons que cette commission traitant de la continuité de l'éducation considérera sérieusement les petites agences volontaires et groupes qui sont profondément impliqués dans l'éducation permanente et reconnait la place qui leur revient de droit dans le plan d'ensemble des choses.

Développements anticipés - service vie familiale (C.C.S.)

Ce service planifie de nouveaux programmes éducatifs. En bref ils sont:

- 1- D'être activement impliqué dans l'éducation de la communauté envers la violence dans la famille.
- 2- Travailler en conjonction avec d'autres agences et hopitaux à éduquer le public sur les sujets médicaux pratiques, spécifiquement génétiques.
- 3- D'agrandir nos programmes spécialement pour les mères et leurs enfants pré-scolaires surtout dans les milieux défavorisés de la ville.

RECOMMANDATIONS

SOUMISES À

LA COMMISSION D'ÉTUDE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

PAR

LE SERVICE D'ÉDUCATION
DE LA
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
DU QUÉBEC

MONTREAL, LE 15 JANVIER 1981

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne est en vigueur depuis le 28 juin 1976.

Cette Charte, inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux, est unique en son genre au Canada en ce qu'elle vise à définir les droits et libertés fondamentaux dont sont titulaires toutes les personnes au Québec.

Prônant dans son préambule "l'égalité en dignité et en valeur" de tous les êtres humains, la Charte offre en outre des mécanismes pour assurer l'exercice de ce droit à l'égalité, en définissant comme de la discrimination le fait de priver quelqu'un de ce droit par une distinction, exclusion ou préférence fondée sur l'un des motifs énumérés à l'article 10, et en prohibant telle pratique discriminatoire.

La Charte charge en outre la Commission des droits de la personne de faire enquête à la suite des plaintes qu'elle reçoit et à régler au besoin par des actions judiciaires des cas où elle conclut qu'il y a eu discrimination.

La Charte exige également de la Commission qu'elle promeuve "par toutes mesures appropriées, les principes" contenus dans la Charte (article 66) et définit comme l'une de ses responsabilités spécifiques celle

d'"établir un programme d'information et d'éducation, destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions" de la Charte (article 67(b)).

C'est ainsi que le service d'éducation de la C.D.P. présente à la Commission d'étude sur la formation des adultes les réflexions qui suivent, espérant ainsi faire en sorte que dans l'avenir,

la formation des adultes au Québec comprenne une formation sur les droits.

Le service d'éducation de la C.D.P.

Il nous paraît utile, pour une meilleure compréhension des recommandations qui suivront, que nous décrivions sommairement les objectifs et les activités que le service d'éducation a poursuivis depuis 1976.

Son objectif général, -sinon son utopie - est que les rapports entre les Québécois de toutes origines et de toutes conditions puissent se définir et fondamentalement en termes de droits reconnus réciproquement et se vivre comme tels.

À cet effet, des programmes ont été développés principalement dans les secteurs suivants: le monde du travail, le monde scolaire, les rapports de Québécois de toutes origines, les rapports Blancs-Autochtones, les rapports entre la police et les citoyens.

Ces programmes ont visé à développer, chez ceux qui risquaient de voir leurs droits bafoués, des attitudes de compétence envers leurs droits. La compétence en ce domaine consiste en la connaissance de ses droits, la capacité de définir sa situation en terme de droits, la connaissance des recours pour les faire valoir, la capacité de se regrouper pour faire valoir ses droits ou en créer les conditions concrètes d'exercice. Chez ceux dont la position sociale les plaçait en situation de bafouer le droit des autres, les programmes ont visé à développer des attitudes d'ouverture, de tolérance et d'acceptation des droits des autres.

Au delà des programmes visant à développer des attitudes, d'autres programmes ont visé à dépister et corriger la discrimination systémique dont sont victimes certains groupes de citoyens.

Cependant, avec huit agents de formation, il n'est pas difficile d'imaginer que l'ampleur de la tâche dépasse radicalement les possibilités d'un si petit service. Il faut naturellement prévoir d'autres moyens de rejoindre de tels objectifs.

Ces objectifs et ces moyens doivent être articulés sur les besoins de formation en ce domaine. On peut dire sans crainte de se tromper, que la majorité des adultes au Québec n'a reçu aucune telle formation.

Quelle est l'importance de cette formation? Est-elle nécessaire?

Dans la mesure où "l'éducation...doit s'élargir aux dimensions de l'existence vécue, l'étendre à toutes les compétences et à tous les domaines ou son pouvoir d'acquérir par des moyens divers et favoriser toutes les formes de développement de la personnalité" (CEFA - définitions), dans une société organisée juridiquement, il est essentiel que chacun de ses membres soit compétent pour définir sa situation juridique, connaître ses droits (et donc ses responsabilités) et savoir comment les exercer.

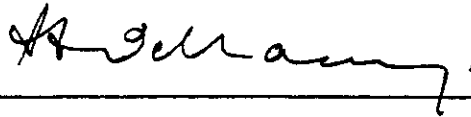
Les besoins en ce domaine sont bien articulés aux objectifs décrits plus haut du service de l'éducation.

Pour répondre à ces besoins, l'éducation aux droits doit être inscrite dans les réseaux formels et informels d'éducation et devenir une partie intégrante de l'acquis québécois.

RECOMMANDATIONS

C'est pourquoi nous prions la Commission d'étude sur la formation des adultes de recommander:

- Que soit reconnu officiellement le besoin de formation des adultes à leurs droits et à leurs modalités concrètes d'exercice.
- Que l'éducation aux droits soit inscrite dans les programmes des réseaux formels de formation des adultes.
- Que l'éducation aux droits soit également inscrite dans les programmes des réseaux informels de formation des adultes.



Philippe de Massy
agent d'éducation

pour Le directeur du service de l'Éducation
de la Commission des droits de la personne
du Québec,
Yves Côté

Montréal, le 15 janvier 1981

MEMOIRE

PRESENTE A LA

COMMISSION D'ETUDES SUR LA FORMATION DES ADULTES

PAR

L'INSTITUT QUEBECOIS DE MATHEMATIQUES INC.

N.B. UNE COPIE CONFORME DE CHACUN DE NOS COURS ACCOMPAGNE CE MEMOIRE.

CE MEMOIRE PORTE SUR TROIS POINTS PRINCIPAUX

PREMIEREMENT:

Accessibilité pleine et entière pour les adultes aux études de quelque nature que ce soit. (Entre autre les études dites scientifiques)

DEUXIEMEMENT;

Droit pour les adultes à une information complète quant aux moyens d'enseignement que dispose le Québec. Soit d'ordre privé ou publique.

TROISIEMEMENT:

Recommandation en vue de la formation d'une COMMISSION PERMANENTE DE L'EDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC.

L'INSTITUT QUEBECOIS DE MATHEMATIQUES INC. dispense des cours de mathématiques selon les méthodes et les moyens généralement connus sous l'appellation "d'enseignement à distance" ou encore de "cours par correspondance". Il s'agit, on le sait, d'une forme d'enseignement plus que centenaire, qui est bien implantée dans tous les pays européens et reconnue pour l'excellence des résultats obtenus. Ainsi les cours de la Sorbone jouissent d'une réputation internationale. Nombreuses sont les universités, (l'Université de Montréal par exemple) qui y ont recours de façon continue. Les cours de l'INSTITUT QUEBECOIS DE MATHEMATIQUES ne sont pas de simples feuillets ou feuilles volantes servant d'appoint à des volumes. Mais ils constituent de véritables cours axés sur une pédagogie bien particulière. La teneur et le cheminement suivis représentent un travail original de la part des auteurs. Aussi la qualité de ces cours témoigne-t-elle d'une vision élevée de l'enseignement des mathématiques. Un simple examen révélera, déjà, un souci méticuleux, une préoccupation constante, d'assurer une formation qui est depuis toujours, mais, de nos jours devenue plus pressante, essentielle aux études supérieures. Il a fallu de nombreuses années de recherche et de rodage pour arriver à la qualité de ces cours. On se doutera également que ces cours n'auraient jamais vu le jour sans le travail de mathématiciens particulièrement doués. Enfin, si cela peut avoir une signification quelconque la création et la fabrication de ces cours ont coûté plus de 300,000 dollars.

Aujourd'hui ces cours comprennent le cours primaire, secondaire et quelques cours de niveau collégial. Ils sont accessibles, (à partir d'un examen obligatoire qui évalue les connaissances réelles d'un candidat), à toute

personne âgée de douze ans et plus. Ainsi l'âge de notre clientèle actuelle varie entre 12 ans et 61 ans. Nos dossiers démontrent hors de tout doute que toute personne suivant nos cours de la façon recommandée ne peut avoir d'échec. Et, effectivement, nous n'avons jamais eu d'échec dans ces conditions.

Aussi, sommes-nous, aujourd'hui, capables d'affirmer qu'aucune autre Institution au Québec n'est en mesure d'offrir des cours de mathématiques par correspondance aussi valables, formateurs et efficaces, que ceux que nous offrons. Cela est vrai aussi pour le Canada et, en autant que nous le sachions, cela serait également vrai sur le plan international.

Madame la Présidente, ainsi que Madame et Messieurs les commissaires auront déjà saisi les avantages multiples que représente une Institution comme la nôtre. Nos moyens d'enseignement réduisent les inégalités quant à l'accès à la formation des adultes en offrant une adaptation graduelle, mesurée et personnelle à tout adulte quel que soit son âge, son occupation, dans l'une des deux disciplines essentielles. Mieux encore il permet d'accéder à des études supérieures, soient de niveau collégiale (Sciences Pures, Science Santé, Science Administration) ou universitaire.

C'est encore par la modalité de notre enseignement que pourraient disparaître ou du moins être atténuées plusieurs difficultés que connaît l'adulte, la femme entre autre, qui veut entreprendre des études quelques peu sérieuses. L'éloignement des centres par exemple, les disparités régionales, l'intégration à une vie professionnelle authentique etc.

En d'autres termes nous croyons être en mesure de jouer un certain rôle en vue de faciliter à tout adulte une partie du chemin vers des études supé-

rieures.

Sans doute on aura compris que notre première raison d'être (ceci est vrai pour tous les étudiants quel que soit leur âge, leur statut social ou leur sexe) est de favoriser l'accessibilité aux études scientifiques ou supérieures. Par exemple, nos cours sont offerts gratuitement aux étudiants de niveau secondaire dans les trois zones grises de Montréal. Avec la compréhension que nous pensons obtenir des membres de votre COMMISSION des projets semblables pourraient être offert aux adultes.

Nous ne sommes pas à vrai dire, préoccupés par le genre de formation dites " culturelle". D'ailleurs, il semble que dans ce domaine l'adulte soit traité assez convenablement tant par la diversité, l'accessibilité et la qualité des cours offerts.

Ce qui nous intéresse, avant tout, c'est de collaborer à un enseignement qui aide et prépare vraiment les adultes à des études supérieures ou scientifiques. Nous nous devons d'inviter les membres de cette COMMISSION à se pencher avec attention sur cet aspect de l'enseignement au Québec.

D'autant plus qu'il apparaît de plus en plus certain que dans un avenir rapproché la différence entre " étudiants réguliers " et " étudiants adultes " s'amenuisera au point de devenir inexistante. Alors, l'accès aux études scientifiques ou supérieures ne sera plus un droit relevant de l'âge. Au fond il s'agit d'un droit qui, par delà les facteurs d'âge de sexe ou de condition sociale, est normalement et fondamentalement conséquent aux capacités et aux aptitudes de chaque individu.

Pour le moment, c'est le chaos qui règne dans ce domaine. Chaos certes,

mais également exploitation souvent honteuse de l'adulte.

Des institutions, pourtant réputées sérieuses, se sont faites " marchands d'illusions " mis à part les coûts énormes qu'en résultent c'est aussi au gaspillage d'énergie en ressources humaines que nous pensons, et bien sûr, aux drames personnels vécus par des milliers d'adultes sous forme de rejet, de complexes, de vie manquées. Drames vécus par des adultes supérieurs sur le plan de l'intelligence entre autres. C'est donc la société entière qui est privée d'un apport vital et nécessaire.

Il y a quelque chose de terriblement odieux dans le " parcage" des adultes dans les ghettos de l'éducation culturelle. Ceci nous apparaît comme une forme d'enfantilisme nettement incompatible avec les exigences de la vie actuelle. Au mieux, il s'agit là d'une courte-vue scandaleusement coûteuse pour une société qui se veut économiquement prospère.

Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Messieurs les Commissaires en vous soumettant ce rapport nous visions trois objectifs.

PREMIEREMENT: Répondre à ce qui nous a paru être votre première demande. Vous dire que nous existons et qui nous sommes.

DEUXIEMEMENT: Porter à votre attention, une fois de plus, l'importance qu'il y aurait à reconnaître aux adultes des droits égaux à ceux que possèdent les étudiants appartenant à tous les autres groupes de la société.

TROISIEMEMENT: Il va de soi alors que l'adulte en matière d'éducation devrait avoir accès à une information pleine et entière quant aux possibilités qui existent. Nous ne croyons pas insister outre mesure sur ce point puisque la grande misère de l'éducation des adultes au Québec réside justement dans la carence de l'information. Soit l'absence complète d'informa-

tion ou encore, ce qui est pire, l'existence d'informations trompeuses. Les adultes se retrouvent souvent démunis lorsqu'ils se voient enrôlés dans des cours de niveau collégial par des INSTITUTIONS qui cherchent une clientèle à n'importe quel prix. Ou bien encore l'adulte mal informé se retrouve dans des cours inutiles ou au caractère douteux offert par des Commissions Scolaires qui essaient de garder des étudiants par N'IMPORTE QUEL MOYENS. Le prix de cette politique représente une charge lourde pour les contribuables alors que le résultat au niveau de l'éducation des adultes est déplorable.

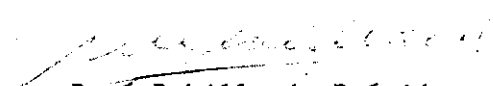
Conséquemment, nous suggérons qu'une COMMISSION PERMANENTE DE L'EDUCATION DES ADULTES soit formée dans les plus brefs délais. Son mandat principal serait de garantir à l'ensemble de la population adulte du territoire québécois des moyens efficaces d'information ~~portants sur le~~ système d'éducation déjà existant au Québec. Genre d'Institution, location, cours qui y sont offerts, pré-requis, etc, Information également quant aux possibilités qui existent sur le marché du travail.

Un deuxième mandat tout aussi important, croyons-nous, serait, pour cette commission de faire en sorte que tous les adultes qui en ont les aptitudes puissent avoir accès à quelques études scientifiques que ce soit.

Ce serait une contribution majeure pour une démythification et démystification face à l'inacceptable et scandaleuse pauvreté de la culture scientifique au Québec.

Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Messieurs les Commissaire, l'occasion qui nous a été donné de présenter ici quelques aspects de notre

expérience dans le domaine de l'éducation des adultes nous a vivement intéressés et nous vous en remercions.



René Robillard, Président

RR/sd

N.B. Les cours de L'institut Québécois de Mathématiques sont publiés et administrés par les Editions Campus Inc. 1, chemin Côte Sainte- Catherine, Suite 504, MONTREAL, Québec H2V 1Z8 TEL: 271-2141

Négligeant sa souveraineté technologique *Devrait H-1 = 81*

Le Canada deviendrait un pays du tiers-monde d'ici vingt ans

par Michel Nadeau

Parce qu'il néglige presque totalement le développement de sa souveraineté technologique et qu'il se fie abusivement à l'abondance de ses richesses naturelles, le Canada pourrait fort bien, au début du siècle prochain, se retrouver parmi les pays du tiers-monde et se contenter ainsi du simple rôle de pourvoyeur des matières premières.

C'est l'avertissement qu'a lancé hier le président de Northern Telecom Canada, M. Basile A. Bénéteau, devant les étudiants et les professeurs de l'École des Hautes Études Commerciales. L'homme d'affaires torontois prenait la parole dans le cadre de la série de conférences sur le «nationalisme économique et stratégie industrielle».

À plusieurs reprises, M. Bénéteau s'en est pris à l'inertie du gouvernement fédéral qui n'a pas de stratégie industrielle. En refusant le pari

de l'électronique, «Le Canada risque de retomber dans le camp des pays les moins développés, selon les normes du XX^e siècle».

«Les nations dirigeantes au cours du prochain siècle seront celles qui ont compris l'importance du nouvel ordre économique et qui auront pris les mesures nécessaires pour en assurer l'avènement».

«Nous sommes en train de perdre, par défaut, toute possibilité de souveraineté technologique et celle-ci est aujourd'hui tout aussi importante à l'avenir du Canada que sa souveraineté territoriale», ajoute M. Bénéteau dans son texte publié à l'avance.

La première carence se trouve du côté du faible effort consenti par le gouvernement pour la recherche. La somme de \$1.4 milliard apportée par l'État fédéral représente, en dollars réels, le même montant qu'en 1968. Le Canada se situe au dernier rang des pays développés avec 0.9% de son

PNB investi dans la recherche.

M. Bénéteau a qualifié de «voeux pieux» les promesses d'aide du gouvernement fédéral contenues dans le dernier discours du Trône.

Ce dernier a ajouté que plusieurs pays, comme la Grande-Bretagne, la France ou le Japon, «favorisent la création d'une industrie nationale forte en s'appuyant sur un marché national acquis». Il a donné l'exemple français qui vend maintenant en Amérique un combiné téléphone-véo après avoir développé ce système avec l'installation pilote de 250,000 terminaux.

«Les autres pays ont reconnu qu'il était nécessaire de faire preuve de nationalisme économique en matière de techniques de pointe et ils ont adopté une stratégie industrielle nationale qui permet de parvenir à de tels résultats».

Le malaise au Canada s'explique par trois facteurs.

Le Canada, de par son histoire, s'est tourné économiquement et politiquement vers l'exploitation de ses richesses «en négligeant pratiquement tout autre secteur».

Faute de les transformer sur place, le Canada exporte ainsi ses richesses naturelles et les emplois qui y sont reliées dans d'autres pays. Aussi, ces matières premières s'épuiseront un jour.

Le deuxième grief de M. Bénéteau se trouve dans l'attitude des Canadiens face à l'importance des firmes de devenir concurrentiel en se dotant de dimensions internationales. Il a dénoncé les efforts d'organismes fédéraux qui veulent démembrer le tandem Bell-Northern. (Bell Canada détient la majorité des actions de Northern Telecom). «Le marché canadien est beaucoup trop restreint pour supporter le niveau technologique qui nous est nécessaire et ne permet pas de générer suffisamment de revenus à consacrer à la recherche et au développement».

M. Bénéteau a signalé que Northern demeure présente au Québec avec 42% de ses employés canadiens. Environ 300 personnes travaillent à la recherche et au développement dans les laboratoires et les usines de la compagnie au Québec. Cependant, Northern Telecom a déménagé en pratique son siège social à Mississauga, en Ontario au cours de 1979.

Enfin, la troisième source du malaise se situe au niveau de l'indifférence des Canadiens face à leurs réalisations techniques. Le développement d'une technologie autochtone n'est pas considéré comme une priorité.

M. Bénéteau a rappelé qu'il y a 25 ans, environ 90% des produits de Northern étaient conçus et mis au point à l'étranger, surtout aux États-Unis. Aujourd'hui, les produits développés par Northern représentent 72% du total.

Pour réussir, les Canadiens doivent d'abord avoir la volonté «dans un élan collectif» de se doter d'une stratégie industrielle. Il faudra identifier les domaines où l'industrie autochtone peut exceller.

Le Canada n'a pas d'autre choix s'il veut prendre sa place parmi les grandes nations industrielles au cours des prochaines décennies, a conclu le conférencier.

MEMOIRE PRESENTE
A LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

PAR

L'ASSOCIATION DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION
(ASTED)

Montréal
30 décembre 1980

PREAMBULE

Ce mémoire a été rédigé dans le cadre d'un comité ad hoc de l'ASTED sur la formation des adultes. Ce comité était composé de:

- Monique Potin
- Lise Brunet
- Monique Lefebvre-Poulin

TABLE DES MATIERES

1. L'ASIED et ses membres; motifs amenant la présentation du mémoire
2. Importance de l'information documentaire dans un contexte d'éducation permanente
 - 2.1 Les spécialistes en information documentaire, clés du pouvoir de l'information
 - 2.2 Utiliser l'information, ça s'apprend!
 - 2.3 Pour se former, il faut s'informer
3. La formation professionnelle continue du personnel en information documentaire
 - 3.1 Faire carrière en information documentaire: une course à obstacles
 - 3.2 D'une formation initiale à une formation continue: une mutation difficile
 - 3.3 "Mission impossible": être formateur au Québec
4. Recommandations

I - L'ASTED ET SES MEMBRES; MOTIFS AMENANT LA PRESENTATION DU MEMOIRE

L'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation) regroupe, depuis près de 10 ans, ceux qui travaillent dans le domaine de l'information documentaire. Principalement composée de bibliothécaires, bibliotechniciens et techniciens en documentation, elle ne compte pas moins parmi ses membres des éditeurs, libraires, archivistes et autres spécialistes de la documentation écrite et audio-visuelle.

Cependant, les origines de l'ASTED remontent à plus de trente ans; elle devait alors venir en aide au personnel des bibliothèques d'institutions, puis aux bibliothécaires de langue française. Les membres de l'ASTED sont donc depuis de nombreuses années, impliqués dans le processus éducatif, soit à titre d'utilisateurs, soit à titre de fournisseurs de services.

Ainsi que l'affirmait la Commission de l'éducation des adultes du Conseil Supérieur de l'Education au début de 1980:

"la lecture (constitue) un moyen privilégié de culture personnelle et de formation individuelle"

"le livre (est) un outil d'apprentissage facilement décentralisable et accessible à l'ensemble des citoyens⁽¹⁾"

(1) Communiqué du Conseil Supérieur de l'Education, cité dans: Nouvelles de l'ASTED no 124, janvier-février 1980, p. 32

Les objectifs de l'ASTED ne font que confirmer le souci de qualité et de diffusion de l'information qui sous-tend son action:

- "promouvoir l'excellence des services et du personnel des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information;
- inspirer la législation et promouvoir les intérêts respectifs des bibliothèques, des centres de documentation et des centres d'information auprès des gouvernements concernés;
- exercer, au sein de la francophonie nord-américaine, un rôle prépondérant en bibliothéconomie ainsi que dans les sciences de la documentation et de l'information." (2)

A plusieurs reprises, par le biais de l'ASTED, les spécialistes de l'information documentaire ont présenté leurs besoins et émis certaines opinions auprès des instances gouvernementales concernées, entre autres à l'occasion de la Conférence socio-économique sur les industries culturelles et de la Table ronde sur les politiques nationales d'information documentaire, lors de la parution du livre vert Pour une politique québécoise de la recherche scientifique et lors des séances de discussions sur la Politique du livre.

Encore une fois aujourd'hui, l'ASTED se fait un devoir d'être le porte-parole de ses membres pour souligner l'apport constant de la documentation à l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente et le rôle indispensable d'un libre accès à l'information.

(2) Extrait des Règlements généraux de l'ASTED

L'ASTED tient aussi à faire part à la Commission d'Etude sur la Formation des Adultes, des besoins et des problèmes de ses membres, en ce qui concerne leur formation permanente.

Ce mémoire développera successivement deux points:

- L'importance de l'information documentaire dans un contexte d'éducation permanente. Nous insisterons sur le rôle-clé des spécialistes en information documentaire, puis sur la nécessité d'un apprentissage trop souvent oublié: celui de l'utilisation de l'information. Enfin nous traiterons de l'évidence qu'il faut s'informer avant de se former.
- Les difficultés de la formation continue du personnel en information documentaire; plusieurs obstacles à une véritable formation continue seront énumérés. Par ailleurs, les formateurs de ce personnel se heurtent à des problèmes de renouvellement et de carrière.

2 - IMPORTANCE DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION PERMANENTE

2.1 Les spécialistes en information documentaire, clés du pouvoir de l'information

La bibliothèque, ou tout autre organisme d'information documentaire, constitue un moyen privilégié d'autoformation et de développement personnel, aussi bien qu'un outil favorisant la participation communautaire. Les personnes qui fournissent des services d'information documentaire, jouent de par leurs

fonctions, un rôle social important au sein de la collectivité. Qu'ils soient bibliothécaires, documentalistes, techniciens en documentation, agents d'information, archivistes, chercheurs, etc..., tous constituent des relais qui permettent à l'individu d'exploiter les ressources de son environnement.

Il entre dans les fonctions de ce personnel de susciter le désir de la connaissance, de jouer un rôle d'aiguilleur dans la recherche de solutions de problèmes, de constituer une ressource au niveau de la prise de décision. Les spécialistes de l'information documentaire connaissent les sources d'information et détiennent les moyens techniques pour accéder à un pouvoir éminemment précieux: le pouvoir de l'information.

2.2 Utiliser l'information, ça s'apprend!

La piètre performance des Québécois, dévoilée par les enquêtes sur les habitudes de lecture, l'utilisation quasi nulle des services documentaires dans le cadre des programmes d'éducation des adultes (si l'on compare à ce qui se fait dans les milieux anglophones), soulignent l'urgence de développer chez tous une conscience du pouvoir à acquérir par une utilisation maximale de la documentation, des bibliothèques et des services de documentation ainsi que des personnes spécialisées dans ce champ d'activités.

Nombreux sont les étudiants qui arrivent au deuxième cycle universitaire, sans aucune notion de l'utilité des ouvrages de référence, de l'existence de systèmes d'information bibliographique, de la richesse des publications officielles etc...

Les programmes scolaires devraient viser, et ce dès les premières classes, l'acquisition des habiletés à s'informer et à se documenter: incitation à la lecture, initiation à l'utilisation de la bibliothèque, méthodologie de la recherche.

Dès le plus jeune âge, l'enfant prendra l'habitude de manipuler des documents, de les considérer comme des outils de travail indispensables; il les utilisera spontanément tout au long de sa vie, autant pour ses études que comme citoyen, consommateur de biens et services, parent et éducateur, travailleur, dirigeant, etc... Un personnel spécialisé et compétent devrait être affecté à la formation documentaire dans le réseau scolaire, et ce pour toutes les clientèles fréquentant ces institutions.

En dehors des institutions scolaires, les groupements d'éducation populaire (organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP), organismes de base) ont déjà pour vocation la promotion collective de la population qu'ils desservent.

Cet objectif devrait se concrétiser dans des activités de formation documentaire. Cette formation faciliterait la prise en charge personnelle de chacun pour faire face aux différents problèmes de la vie en société.

2.3 Pour se former, il faut s'informer

L'égalité d'accès à l'éducation peut être envisagée sous deux angles:

- La possibilité de participer aux programmes d'étude en tant que personne en apprentissage
- La possibilité de prendre des initiatives en ce qui concerne sa propre formation: décider quelle orientation suivre, proposer son propre programme, participer à la création du curriculum et à son maintien, choisir les modalités de formation...

En partant de cette définition, on peut affirmer sans erreur qu'un des préalables de l'égalité d'accès à la formation est l'égalité et la liberté d'accès à l'information sur le sujet.

Concernant les institutions scolaires, les adolescents et les adultes qui les fréquentent ont besoin de services d'information et d'orientation; ces services, en plus d'exister, doivent avoir les moyens de fonctionner de façon sérieuse et efficace, sans tomber en particulier dans les pièges du sexisme et de la sélection socio-économique. Des spécialistes en information documentaire collaboreraient avec des conseillers en orientation afin d'alimenter, d'éclairer et d'orienter les activités des services; ils auraient la responsabilité du fonctionnement d'un centre de ressources destiné à la fois aux étudiants et aux conseillers. Ils participeraient aussi à des activités d'animation, de consultation et de formation dans leur champ de compétence, qui est l'utilisation de l'information documentaire.

Pour ce qui est de la formation offerte aux employés dans le cadre de leur entreprise, l'égalité d'accès à la formation dépend encore plus de l'égalité d'accès à l'information. On ne peut penser que l'employé puisse exercer ses droits à la formation et les revendiquer, en particulier en participant au processus décisionnel, s'il n'a pas à sa disposition un minimum d'information. L'employé (ou ses représentants) aurait à sa disposition des mécanismes lui permettant d'être informé des possibilités de formation qui s'offrent à lui. Les compétences des spécialistes en information documentaire seraient donc mises à son service, tout comme elles le sont pour l'employeur. Les spécialistes en information documentaire se retrouvent dans les entreprises au niveau des bibliothèques, des centres de documentation ou comme membres d'équipes de travail. Trop souvent, les directions du personnel et les syndicats ne font pas appel aux spécialistes en information documentaire dans le domaine de la formation professionnelle, alors que depuis longtemps des directions telles que les relations publiques, la recherche, le marketing, la planification, et les dirigeants du plus haut niveau ont compris l'importance primordiale d'être bien informés, et pour cela investissent les ressources nécessaires à l'atteinte de leur but.

Enfin plus globalement, la complexité actuelle des rouages de fonctionnement de l'éducation des adultes au Québec ne peut que rendre plus difficile au simple citoyen l'accès à l'information, même élémentaire dans ce domaine. Cet accès est rendu encore plus laborieux pour les catégories les moins privilégiées de la population. En conséquence, les organismes pourvoyeurs de fonds (en particulier les divers intervenants gouvernementaux) auront à soutenir plus largement les initiatives visant à mieux informer les groupes

les moins privilégiés de la population. Pour être valables, de telles initiatives doivent s'appuyer sur des infrastructures solides: la plupart des organismes en contact direct avec la population (OVEP, réseau des affaires sociales, regroupements à la base, etc...) n'assurent pas adéquatement leur propre information, faute de moyens financiers ou en raison du manque d'importance qu'ils accordent à cette priorité: le mythe de la gratuité de l'information a la "peau dure"... Des entités au coeur du monde de l'éducation des adultes au Québec, telles que la Direction générale de l'éducation des adultes ou l'Institut canadien d'éducation des adultes, pour ne citer que ces deux exemples, devraient ajouter à leur mandat actuel, un rôle prioritaire de centre de référence (clearinghouse) pour les organismes qui travaillent à la base et pour les individus en quête d'information. Là aussi, pour réussir, ces centres de référence doivent engager les ressources humaines et matérielles nécessaires. Les activités de recherche en éducation des adultes pourraient aussi grandement profiter de l'organisation de ces centres de référence.

3 - LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DU PERSONNEL EN INFORMATION DOCUMENTAIRE

Le domaine de l'information documentaire évolue à la fois profondément et rapidement. Cet état de fait tient à la masse d'information qui s'accroît à un rythme accéléré, en raison de développements technologiques aboutissant à une production où l'intervention humaine directe est réduite; le renouvellement constant des techniques de traitement, de stockage et de diffusion de l'information est aussi à la source de l'évolution accélérée du secteur de l'information documentaire.

En conséquence, le personnel spécialisé dans ce domaine, et d'autant plus les formateurs de ce personnel, se doivent d'être à l'affût de toute innovation touchant leurs activités professionnelles et suivre de près l'évolution de la pratique.

La formation continue s'impose à eux, de par la nature même de la discipline: cette démarche constitue le fondement de la compétence professionnelle.

3.1 Faire carrière en information documentaire: une course à obstacles

La formation du personnel spécialisé en information documentaire reconnue dans la profession au Québec, consiste actuellement en un programme au cégep menant à un diplôme d'études collégiales en techniques de la documentation, et en un programme de deuxième cycle universitaire qui confère la maîtrise en bibliothéconomie (Université de Montréal, Université McGill). Seule une université anglophone (Concordia) décerne un premier cycle universitaire.

Les universités qui donnent le programme de maîtrise, exigent à l'admission que l'étudiant ait suivi un premier cycle universitaire dans une autre discipline.

Un troisième niveau de personnel se retrouve à côté du technicien et du professionnel, soit le commis; celui-ci n'a d'autre choix que de se former sur le tas, rien n'étant prévu et reconnu pour lui.

L'absence de continuité entre les divers programmes constitue un des obstacles majeurs au plan de carrière d'une personne oeuvrant dans le domaine. Cette continuité faciliterait le passage d'un niveau de pratique professionnelle à l'autre et contribuerait ainsi à la promotion sociale de la personne. Cette lacune provoque une situation que nous pourrions imager de cette façon: vous habitez une maison où chaque étage est accessible par un ascenseur. Si vous désirez monter à un étage supérieur, vous êtes obligé de descendre au rez-de-chaussée, quitter l'ascenseur de votre étage de départ pour prendre l'ascenseur menant à l'étage supérieur. En d'autres termes, vous recommencez à zéro ou plus bas...

La situation est particulièrement alarmante pour les techniciens diplômés de CEGEP, qui désirent acquérir une formation professionnelle de niveau universitaire. Les règlements actuels exigent qu'avant de poursuivre la formation dans leur spécialité, ils obtiennent un diplôme de premier cycle dans une autre discipline, où leur admission avec un diplôme d'études collégiales professionnelles n'est pas évidente. Ce problème a été soulevé par l'ASTED dès novembre 1977. La question de créer un programme de premier cycle a été soumise au début de 1980 à toutes les universités francophones du Québec. Trois universités ont répondu, dont l'Université de Montréal qui proposa la constitution d'un comité à la Faculté d'Education Permanente. Ce comité conjoint, formé durant l'été 1980, doit étudier la pertinence et les modalités d'un programme de premier cycle en documentation.

3.2 D'une formation initiale à une formation continue: une mutation difficile

En dehors des programmes collégiaux et universitaires, aucune formation d'importance n'est régulièrement offerte. Les associations professionnelles réalisent des activités de perfectionnement nombreuses dont l'impact réel est difficile à évaluer, du fait de leur caractère isolé et circonstanciel.

Les programmes collégiaux et universitaires sont, pour leur part, conçus et orientés en fonction d'une clientèle d'étudiants sans expérience et disponibles à temps plein. Dès l'admission, les critères de sélection sont centrés d'abord sur le dossier scolaire avant de prendre en compte l'acquis d'expérience. Concernant le déroulement de la scolarité, certains aménagements ont été apportés pour ne pas éliminer systématiquement les personnes engagées sur le marché du travail, par exemple au niveau des horaires des cours.

Cependant, à l'université, les études à temps partiel sont découragées, ce statut étant accordé "exceptionnellement". Les acquis d'expérience, en particulier ceux dans le domaine de l'information documentaire, ne sont pas reconnus et accorder une équivalence fait problème, même dans le cas de stages crédités. Les étudiants adultes suivent le même régime (à moins d'ententes informelles cas par cas) que les étudiants en formation initiale, frais émoulus de leur premier cycle. La quantité considérable de crédits à accumuler, les contenus de savoir établis dans le cadre d'une formation initiale font que l'étudiant adulte reste un marginal (ou un inadapté) par rapport au programme et à son groupe de formation.

On constate pourtant que les candidats adultes ne peuvent qu'être nombreux: les personnes engagées dans la pratique éprouvent le désir légitime et naturel de s'épanouir personnellement et professionnellement, en se perfectionnant au niveau supérieur dans leur discipline. D'autres candidats ont une expérience de travail dans une branche différente (en particulier dans l'enseignement) et viennent à la bibliothéconomie dans une réelle perspective de recyclage et de réorientation de carrière.

3.3 "Mission impossible": être formateur au Québec

La bibliothéconomie, les sciences de l'information et de la documentation constituent un champ professionnel axé sur le service à la clientèle.

Il est difficile de penser être efficace dans la transmission des connaissances dans ce domaine, sans que le formateur ne possède lui-même une pratique professionnelle. Dans cette perspective, les stages, qui ont été expérimentés récemment dans l'enseignement universitaire, doivent être maintenus et leur formule améliorée. Un support financier adéquat est nécessaire à leur encadrement pédagogique et administratif.

Les techniciens en documentation se heurtent à la difficulté de n'être pas formés par des spécialistes de même niveau, mais par ceux qui sont souvent au travail leurs supérieurs, les spécialistes diplômés d'université. Cette situation empêche les techniciens expérimentés et compétents d'exercer une fonction d'enseignement auprès de leurs futurs collègues, comme le font pourtant les professionnels de niveau universitaire. De plus, enseigner dans son domaine représente une occasion privilégiée de

perfectionnement personnel et de valorisation professionnelle; la démarche de questionnement et de communication que l'enseignement implique, permet de renouveler et de dépasser la pratique quotidienne.

Par ailleurs, au niveau universitaire, il se pose des problèmes de recrutement et de maintien d'un corps professoral, à la fois issu du milieu de la pratique professionnelle et éclairant cette pratique par ses recherches. L'université ne favorise, ni n'encourage le passage de la pratique à l'enseignement. Le diplôme de doctorat, et non l'expérience professionnelle, est la clé d'accès à une carrière universitaire; la promotion est basée davantage sur les travaux de recherche que sur l'enseignement et le rayonnement dans la profession.

Comble de malchance, la recherche dans le domaine des sciences de l'information et de la documentation au Québec est encore dans les limbes: aucun programme de doctorat n'existe actuellement; aucun institut de recherche ne s'offre aux spécialistes de l'information documentaire; les grands organismes documentaires provinciaux (Bibliothèque nationale, bibliothèque du parlement, bibliothèque administrative, bibliothèques d'université, etc...) ont très peu développé leurs services de recherche. Comment imaginer l'apparition dans un tel désert, d'un corps d'enseignants et de chercheurs de niveau universitaire, approfondissant et renouvelant la pratique quotidienne, grâce à des programmes de recherche stables et nombreux?

Pour sortir de cette impasse, une priorité absolue doit être accordée à la création d'un cadre de vie pour les formateurs des spécialistes en information documentaire. Ce cadre permettrait aux formateurs de se renouveler eux-mêmes par un processus permanent de recherche et de réflexion, processus auxquels se frotteraient les spécialistes en formation.

4 - RECOMMANDATIONS

Concernant la formation documentaire

- 4.1 Que, dans les établissements scolaires, la formation documentaire ne soit pas épisodique, mais constitue une charge d'enseignement au même titre que les autres matières
- 4.2 Que la formation documentaire soit confiée à un spécialiste de l'information documentaire ou à un enseignant ayant complété des études dans le domaine, comme par exemple le certificat en animation pédagogique des bibliothèques de la Faculté d'Education Permanente de l'Université de Montréal
- 4.3 Que la formation documentaire se fasse en collaboration étroite avec le personnel de la bibliothèque de l'école; ceci implique évidemment que l'institution soit dotée d'une véritable bibliothèque et d'un personnel suffisant.
- 4.4 Que les groupements d'éducation populaire bénéficient de subventions suffisantes pour inclure dans leurs programmes, des activités de formation documentaire

Concernant l'information en éducation des adultes

- 4.5 Que le service d'information et d'orientation dans chaque établissement scolaire, fasse appel à un spécialiste en information documentaire; il sera responsable du fonctionnement d'un centre de ressources et de la tenue d'activités touchant à l'utilisation de l'information
- 4.6 Qu'en entreprise, le service de formation (et donc du personnel) diffuse systématiquement auprès de tous les employés, les possibilités d'éducation qui s'offrent à eux. Pour ce faire, syndicat et service du personnel doivent consacrer ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce programme d'information, préalable à toute participation.
- 4.7 Que, lors d'attribution de subventions aux organismes d'éducation populaire, un poste budgétaire spécifique à l'information documentaire soit accepté, et prévu dans les formulaires de demande. Les organismes subventionnés revaloriseraient ainsi la fonction d'information en leur sein et vis-à-vis de la population.
- 4.8 Qu'un "centre de référence" (clearinghouse) en formation des adultes soit créé et développé pour desservir organismes et individus en quête d'information. Pour être plus efficace, ce centre devrait faire partie d'une institution oeuvrant déjà au coeur de la scène québécoise de la formation des adultes.

Concernant la formation du personnel en information documentaire

- 4.9 Qu'il y ait continuité entre les différents niveaux de formation, en particulier grâce à la création d'un programme de premier cycle universitaire en documentation
- 4.10 Que les acquis d'expérience favorisent les candidats adultes, lors de leur demande d'admission aux programmes professionnels collégiaux et universitaires; que, par rapport aux pré-requis, les acquis d'expérience soient jugés équivalents à des acquis académiques (cours ou diplômes), s'ils ne deviennent eux-mêmes critères de sélection à l'admission.
- 4.11 Que les acquis d'expérience soit pris en compte lors de l'établissement du programme d'études de l'étudiant adulte; que celui-ci obtienne des équivalences pour les cours centrés sur l'initiation à la pratique (stages, laboratoires...); que son programme soit axé sur un approfondissement de sa pratique, en particulier dans une perspective de recherche
- 4.12 Que l'obtention du statut d'étudiant à temps partiel soit facilitée en particulier au niveau universitaire
- 4.13 Que les programmes d'études professionnelles collégiales et universitaires soient assouplis et diversifiés pour accommoder des clientèles différentes: des étudiants en formation initiale, des adultes en phase de réorientation de carrière et des adultes en perfectionnement professionnel. Actuellement les programmes sont centrés sur les étudiants en formation initiale

- 4.14 Que les universités obtiennent les appuis financiers et administratifs nécessaires au développement de la formule des stages, dans le cadre du programme de maîtrise en bibliothéconomie

Concernant la situation des formateurs

- 4.15 Qu'un programme de doctorat en sciences de l'information et de la documentation soit établi de toute urgence au Québec
- 4.16 Que chaque grande institution d'information documentaire du Québec fournisse un cadre au développement de la recherche appliquée en information documentaire en maintenant une direction de recherche et de développement très active en son sein
- 4.17 Que les praticiens aient un statut reconnu et valorisé dans la formation de leurs futurs collègues, que ce soit au niveau collégial ou universitaire
- 4.18 Que des techniciens en documentation et bibliotechniciens soient engagés par les cégeps pour enseigner dans le cadre du programme de formation Techniques de la documentation

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE L'ORGANISME	p. 2
MAKING BOOKS AND OTHER MATERIALS AVAILABLE TO THE PUBLIC	p. 3
ASSISTING WITH SELF-PLANNED LEARNING	p. 4
ASSISTING WITH NON-TRADITIONAL LEARNING PROGRAMMES	p. 4
COLLABORATING WITH FORMAL INSTITUTIONS	p. 5
EDUCATIONAL BROKERAGE:	p. 5
ESTABLISHING AN ADULT EDUCATION PROGRAMME INVOL- VING STRUCTURED AND NON-STRUCTURED LEARNING EXPERIENCE	p. 5
COMMUNITY EDUCATION	p. 6
CONCLUSION	p. 6
APPENDIX I	p. 11
APPENDIX II	p. 17
APPENDIX III	p. 23

"The public library is a practical demonstration of democracy's faith in universal education as a continuing and lifelong process, in the appreciation of the achievement of humanity in knowledge and culture. It is the principal means whereby the record of man's thoughts and ideals and the expression of his creative imagination are made freely available to all".

Public Library Manifesto. prepared by UNESCO, 1973.

This brief is presented on behalf of the Conference des Directeurs de Bibliothèques Publiques de l'Ile de Montréal.

The conference is "est un organisme à but non lucratif qui a pour objet de:

- a) promouvoir la collaboration et la coordination entre les bibliothèques publiques de l'Ile de Montréal;
- b) promouvoir l'utilisation et l'amélioration des services offerts par les bibliothèques publiques dudit territoire;
- c) agir comme porte-parole des bibliothèques publiques dudit territoire dans les matières et les domaines qui les concernent". (1)

The major rationale for presenting this brief is to bring to the attention of the commission the work that is being done by public libraries in adult education.

Continuing education for adults has been part of the historic mission of libraries (2), and for more than a century in Great Britain, Canada and the United States libraries have flirted with the idea. In 1926, the American Library Association defined the role of the public library as the provider of books for those involved in continuing education and as a clearinghouse for information on educational opportunities. (3) However by this time the Cleveland Public Library had already organized an Extension Division for Adult Education. There were many other libraries that had begun similar programmes, including Detroit Public Library that had initiated courses for returning World War I veterans. (4)

In North America, public libraries were founded to educate the public through the written word. Libraries, such as Enoch Pratt Free Library in Baltimore, Maryland, were known as the People's Universities'. While it can be argued that the original intention of the promoters of a free universally-accessible public library system was to assimilate the masses

arriving in North America in the 1800's (5) the thrust had been given to the idea of providing adults through public libraries with the means to continue their education through reading and private study. The public library was a place where people could go to learn at their own pace whatever interested them at the moment.

At the same time that the public library system was being developed, the Mechanics' Institutes were established. These provided young working-class men with the opportunity of learning vocational skills that would ensure them of a role in the emerging industrial society. At the heart of the Institute was the library. The Atwater Library located at 1200 Atwater was originally one of these libraries.

The present-day North American public library is the product of this initial involvement with the continuing education of adults. This is reflected currently in statements of purpose issued by library associations. The American Library Association states that the public library is to provide materials, as well as offer guidance in their use, to facilitate informal self-education of all people in the community, to enrich and further develop the subjects on which individuals are undertaking formal education, to meet the informational needs of all, to support the educational, civic and cultural activities of groups and organizations, to encourage wholesome recreation and constructive use of leisure time. (6)

There are possible roles for public libraries to play in relation to adult education ranging on a continuum from passive to active.

1. Making books and other materials available to the public.

There are two aspects of this role - instructing through the information available in books as well as other format, and supporting reading as a desirable and necessary survival skill.

The "curriculum" of a library can be very broad and varied depending solely on the size and scope of the Library's collection. The entrance requirements are almost non-existent and learning can begin at any time and proceed at any pace desired.

This interaction between people and books is one of most fundamental educational activities of a library, if for no other reason than to encourage reading. (7) Readers deal more effectively with problems, opportunities and human relationships than non-readers. They are better

4

listeners and more active participants in social enterprises. But, of more importance in a society such as ours, learning to and exercising the ability to manipulate the written language, through reading and writing, is a central skill that enables the person to analyze, interpret and apply the knowledge he has received in any form. (8)

2. Assisting with self-planned learning:

Four out of five Americans plan and carry out one or more self-planned independent learning projects per year. (9) These learning projects revolve around career and jobs, home and personal responsibilities and personal development within an area of competence or interest. (10)

Public libraries assist by providing materials and guidance for independent learners and others whose learning goals are not fully supported by formal institutions of learning. (11)

Guidance in the use of materials is the fundamental difference between a public library and a warehouse of books. This has been formalized into both Reference Services and Reader's Advisor Programmes which began in the United States in the 1920's. A Readers Advisor would assist a learner in setting up an independent study programme, defining his needs and locating the required materials.

3. Assisting with non-traditional learning programmes:

Since the 1960's, students have been able to achieve credits towards high school leaving and university degrees in non classroom study and independent learning. These projects include Télé-Université, Open University in England and correspondence courses for credit which set a prescribed programme, as well as College Level Examination Program (CLEP) and General Education Development (GED) Testing in the United States which grant credits based on personal education and development.

Libraries have participated either by making the materials available for the prescribed programmes or by establishing full services to assist independent learners in acquiring the necessary knowledge or skills.

Projects include the St. Louis Public Library Live and Learn Program, Chicago Public Library's Study Unlimited and the Independent Study Project of Dallas Public Library. With Librarians acting as Learners Advisers, the libraries offer credit programmes in cooperation with local educational authorities, assistance with CLEP and GED exams, and general enrichment programmes.

5

4. Collaborating with formal institutions:

The Public Library's role here can be as simple as promoting the educational programme by advertising those programmes, by offering space and support services (12) to the agencies, of other adult educational agencies or as involved as collaborating in sponsoring actual programmes and participating in adult education councils, a committee "of experienced representatives of all organizations and agencies serving the public in some way or other within the educational, cultural and social patterns of the community". (13)

5. Educational Brokerage:

As a continuation of a collaborative effort with other agencies, the public library can act as a clearinghouse for information on educational opportunities. This is a natural extension of the Library's Reference Service. As mentioned before the library can simply distribute materials and information advertising other educational programmes, or as an educational advisor or broker, it can bring together individuals with a desire for knowledge and training together the agency most suited to handle his needs. As the commission on Non-traditional Learning in the United States stated in his report, Diversity by Design, "the public library is probably the best community to house, staff and maintain a full guidance and counselling centre". (14) This was also confirmed by the American National Center for Educational Brokering, which after reviewing alternatives in 1976 observed that public libraries, due to their neutrality and the librarian's skills at information collection and retrieval, "make a natural home base for education brokering services". (15)

6. Establishing an Adult Education Programme involving structured and non-structured learning experiences:

While this is one of the more involved options for public libraries, it is also one of the oldest and most popular. Since the 1800's libraries have been sponsoring lecture series. This expanded in the 20's and 30's to book discussion groups and study clubs. In the 70's and 80's, these programmes can include not only the above but also basic reading and writing courses, seminars and courses on almost any topic, lunch hour concerts and plays, film series, special interest groups, exhibits and displays, as well as independent community learning centers offering a complete range of courses and independent study programmes. Two factors are responsible for the popularity of these:

6

while most library users prefer to learn independently, there is a strong desire to meet in groups to communicate and share ideas with others, (16) and as Allen Taylor pointed out person-to-person is perceived to be the most highly respected information source. (17)

7. Community Education:

This is the most radical and most involved of the public library - adult education continuum. The mission of community education is the continuous life-long improvement and merging of personal skills with community resources for the enhancement of the quality of individual and community life. (18)

As Margaret Monroe pointed out this can involve the public library by activating learning through the use of library materials and library services to solve problems and to bear on decision making within the community.

Conclusion:

We have presented seven options for public library involvement in adult education. We ask only at this time for recognition of our major involvement in "education permanente".

"Rien n'est plus important pour l'humanité que de mettre à la disposition de tous, ces instruments de dépassement, d'évasion et de découverte qui transforment, à la lettre, la vie et accroissent la valeur sociale de l'individu. Le seul moyen de le faire est la bibliothèque."

PREPARED BY:

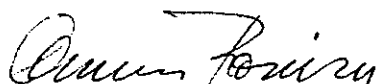
Tery Shaw

J. Nesbitt

M. Roluf

B. Whitloc.

SIGNED BY:

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Anna Rovira".

Anna Rovira.
Vice-President.

- 8
1. Conférence des Directeurs de Bibliothèques Publiques de l'île de Montréal, 1979.
 2. Garth Homer, "Expanding service roles for libraries: a practical framework for continuing education." Canadian Library Journal, vol.34, no.1, Feb.1977
Herbert Bloom, "Adult Services: The Book that leads you on." Library Trends, vol.25, no.1., July 1976, p. 379-398.
Emilien Tremblay, Bibliothèques Publiques et Education Permanente au Québec, Montréal, Raymon Genest, 1971.
Virginia Mathews, Libraries for Today and Tomorrow, New York, Doubleday, 1976.
Public Library Purpose, edited by Barry Totterdell, Hamden Conn., Linnet Books, 1978.
 3. Homer, op.cit.
 4. Bloom, op.cit.
 5. Totterdell, op.cit.
 6. American Library Association, Minimum Standards for Public Library Standards, 1966. Chicago, A.L.A., 1967.
 7. Mathews, op.cit., p.31.
 8. ibid.
 9. "Self-Planned Learning in America" Library Scene, June 1978, p.13
 10. Allen Tough, The Adult's Learning Projects. Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1971.
 11. American Library Association, The Public Library Mission Statement and its Imperatives for Service, Chicago, A.L.A. 1979.
 12. Cyril Houle, "Seven Adult Educational Roles of the Public Library" in As Much to Learn as to Teach, edited by Joel Lee and Beth Hamilton, Hamden Conn., Linnet Books, 1979, p.94-116.
 13. Symposium on Public Libraries and Permanent Education, Runsted Kyst, Denmark, 1972, Report. EES-Symposium. 55,5 p.18.

14. Commission on Non-traditional Study. Diversity by Design
San Francisco, Jossey-Bass Inc., 1974.
15. Bulletin of the National Center for Educational Brokering
1, Summer 1976, unpagued.
16. Houle, op.cit.
17. Tough, op.cit.
18. Appalachian Adult Education Center, Community Education
Final Report: 75, Executive Summary, Kentucky, A.A.E.C.,
1975.

Please note: the originals of Appendices I and II will be found in only one of the copies of the brief submitted to the Commission.

Appendix I:

Some examples of libraries' activities listing adult education programmes, such as lectures, displays and workshops.

18
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD

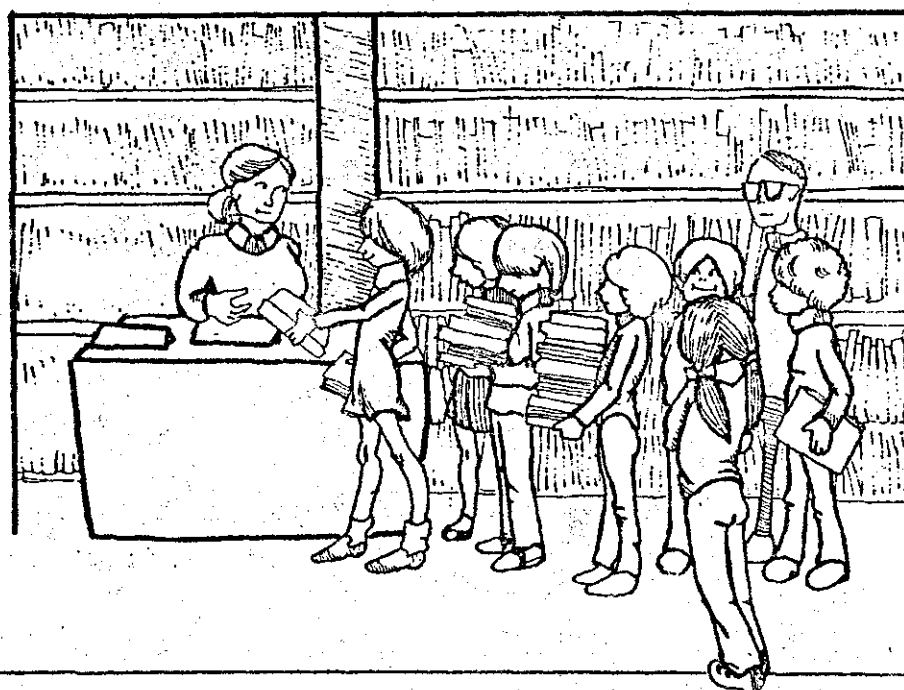
1980

NOVEMBRE

BEACONSFIELD bibliothèque • library



303 boul. Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, Québec H9W 4A7

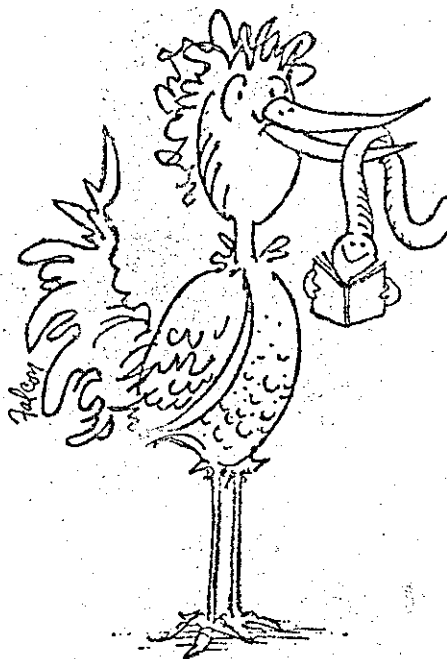


juin

à la

BEACONSFIELD bibliothèque • library

1980



14
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE POINTE CLAIRE

Infomag

Novembre - Decembre 1980

périodiques

cassettes

disques

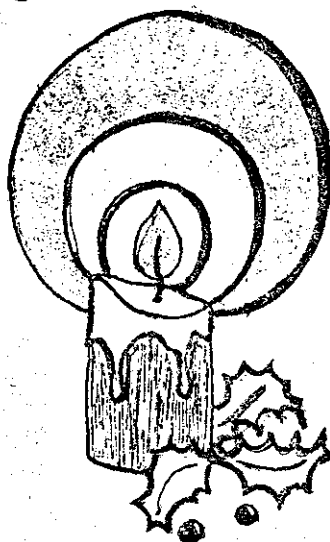
livres

renseignements

programmes

films

jeux



Bibliothèque Publique de Pointe Claire

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTREAL

Ville de Montreal
Service de
Division des Bibliothèques

411

BIBLIOTHEQUE ROCHELAGA MAISON



DE LA CULTURE

OAKVILLE PUBLIC LIBRARY

Oakville Public Library

MEET THE AUTHOR

and
OTHER
INTERESTING
PEOPLE



central library auditorium

Appendix II:

Some examples of bibliographies, or study guides, used for self-directed or independent learning.

18
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD

LA

RETRAITE

bibliographie



BEACONSFIELD
BIBLIOTHÈQUE • LIBRARY

303 Boul. Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, P.Q.
H9W 4A7

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD

Grossesse et Naissance bibliographie



BEACONSFIELD
BIBLIOTHÈQUE • LIBRARY

303 Boul. Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, P.Q.
H9W 4A7

20
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD

Pregnancy and Childbirth

a book list



BEACONSFIELD
BIBLIOTHÈQUE • LIBRARY

303 Boul. Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, P.Q.
H9W 4A7

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD



MANAGING

your money

a booklist



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
BEACONSFIELD
PUBLIC LIBRARY
303 BOUL. BEACONSFIELD BLVD.
BEACONSFIELD, QUE.
H9W 4A7

22

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE BEACONSFIELD

QUILTING

A BOOK LIST



BEACONSFIELD
BIBLIOTHEQUE • LIBRARY

303 Boul. Beaconsfield Blvd., Beaconsfield, P.Q.
H9W 4A7

23

Appendix III:

This is a speech given by Mr. Keith Crouch of North York Public Library at a conference of the Association des Bibliothécaires du Québec in 1962.

involving

24
LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

ET L'EDUCATION DES ADULTES

Conférence de M. Keith Crouch

prononcée le 9 juin 1962, à Sainte-Adèle, P.Q.

devant l'Association des Bibliothécaires du Québec

1962

PUBLICATION NO. 1

Les Bibliothèques publiques

et l'éducation des adultes

par Keith Crouch

Les adultes composent l'immense majorité de la population. Ils travaillent; ils ont, pour la plupart, terminé leurs études scolaires; ils participent à un processus continu d'élargissement de leurs connaissances; ils paient des impôts et ils votent. Ils seront peut-être poussés à parfaire leur éducation par la radio ou la télévision ou par des films qu'ils verront de temps à autre, par le besoin d'améliorer leur situation, ou par simple curiosité. Ils chercheront peut-être à satisfaire ces besoins par l'entremise de cours d'extension universitaire ou de ceux d'une école ou d'autres institutions et organismes, ou encore à l'aide d'un programme de lectures conforme à leurs penchants.

Mais l'éducation dite "continue" ne peut porter fruit que si l'activité intellectuelle suscitée par les cours ne s'accompagne de nourriture pour l'esprit. Et la source principale de cette dernière est un réseau suffisamment complet de bibliothèques publiques. La bibliothèque publique est la source des connaissances pour la majeure partie de la population.

S'instruire, pour mieux gagner sa vie -- chose très importante à notre époque où l'automation et les progrès de la technologie obligent de nombreuses personnes à se requalifier professionnellement; s'instruire, afin de mieux assumer ses responsabilités sociales et politiques, afin de mieux apprécier la vie culturelle de la

société, d'y participer davantage et d'y contribuer plus largement; s'instruire, afin de développer son intelligence, de la maintenir hors de l'ornière et de la garder ouverte aux idées nouvelles; tels sont les motifs qui déterminent les adultes à lire plus et mieux.

Les agglomérations privées de bibliothèques publiques sont pauvres quand il s'agit de l'envergure et de la vigueur de leur vie intellectuelle et artistique, de la force et de la santé de leur vie économique, de la maturité et du sens des responsabilités dans leur vie sociale et politique, de la pénétration et de la profondeur d'esprit des individus qui participent aux diverses manifestations de la vie collective. Elles sont appauvries parce que le manque de bibliothèques publiques entrave le développement d'un programme d'éducation des adultes souple et efficace. Aucun programme d'éducation des adultes ne peut réussir sans les livres, les brochures, les périodiques, les films, les disques et les choses artistiques qu'une bibliothèque publique est en mesure de fournir.

Cela ne veut pas dire que les bibliothèques publiques sont des institutions par l'entremise desquelles une classe ou un groupe privilégié cherche à réformer les mœurs de ses frères moins fortunés, ou qu'elles fournissent le moyen de sauver le monde des désastres mal définis qui, selon les pessimistes, menacent "l'homme moderne". Elles sont, néanmoins, des institutions clés qui permettent aux individus et aux groupes de répondre à leurs propres besoins, de les mieux comprendre et de découvrir de nouveaux moyens et de nouveaux systèmes de pensée qui leur permettront de les satisfaire. C'est en tirant profit des bibliothèques publiques que les citoyens individuellement et collectivement, peuvent se mettre en mesure de contribuer à la

solution des problèmes que crée l'évolution rapide de la société. Il est certain qu'on ne saurait trouver ces solutions sans avoir accès aux renseignements et aux idées nécessaires à leur élaboration.

Par les institutions politiques que concrétisent notre système parlementaire, nos gouvernements élus, y compris nos tribunaux, les lois civiles, pénales et autres, les formalités et la procédure qui les constituent ou qu'elles font respecter, nous possédons des cadres sociaux qui imposent des limites constitutionnelles à l'exercice du pouvoir. Ces institutions, nous les avons progressivement créées pour assurer la pérennité de certaines valeurs et de certains droits fondamentaux des individus et des collectivités dont se compose notre société. Elles ont été mises au point à une époque où la société n'évoluait pas aussi rapidement qu'aujourd'hui et où les droits politiques étaient exercés par un groupe plus restreint de citoyens.

Les événements des cinquante dernières années ont provoqué deux transformations très importantes. Tout d'abord, il s'est produit une révolution scientifique, technologique, économique et sociale dont l'effet n'est plus limité à de petits groupes d'hommes mais touche profondément les masses elles-mêmes. En second lieu, il y a eu une évolution démocratique qui a étendu à toute la population adulte l'exercice pratique des responsabilités politiques, alors qu'auparavant cet exercice était réservé à une classe relativement peu nombreuse de citoyens assez riches en terres et en argent pour jouir de droits politiques.

On a cru que nos institutions étaient trop lentes ou même ne pouvaient être adaptées à des conditions sociales en voie d'évolution rapide. Il en est résulté que la gauche a réclamé des mesures violentes et anticonstitutionnelles; et, d'autre

part, la droite s'est opposée par des mesures tout aussi violentes et anticonstitutionnelles aux demandes de la gauche. La violence et l'intolérance ont marqué ces débats. Les limites imposées par la constitution à l'exercice de l'autorité gouvernementale ont paru vides et coupées du réel aux yeux des citoyens de notre pays.

Le pouvoir législatif n'a pas été assez alimenté en idées neuves ou en applications nouvelles des principes établis, pour répondre aux besoins de l'heure. La cause de cette insuffisance se trouve dans le manque d'institutions où l'on pouvait se procurer facilement des renseignements sûrs et exacts, où l'on pouvait étudier et discuter librement et intelligemment, à l'échelle locale, des problèmes intellectuels, artistiques et sociaux. La rareté de ces centres publics d'étude et de discussion libre est aussi l'obstacle majeur auquel se heurte, chez nous, la réalisation d'un vaste et efficace programme d'éducation des adultes.

Pour les démocraties modernes, la question principale n'est pas de savoir si l'éducation universelle est la clé de leur avenir, car il n'y a pas d'autre clé, mais plutôt de définir la portée d'une telle éducation.

Il est certain qu'un important système scolaire et l'ensemble de nos maisons d'enseignement pour lesquels nous "investissons" régulièrement des millions de dollars à même les taxes municipales et les impôts fédéraux et provinciaux, sont essentiels. Ces institutions dispensent en premier lieu l'enseignement durant le jour, bien que plusieurs commissions scolaires offrent des cours du soir nombreux et variés. Il va de soi que les universités et de nombreux collèges ont établi depuis plusieurs années des programmes d'extension dont l'étendue et la difficulté varient.

Pourtant, c'est déplacer l'échelle des valeurs de dépenser de si fortes sommes pour former les jeunes aux disciplines du savoir et leur donner un bagage de connaissances fondamentales, pour ensuite les lancer dans un monde dépourvu des moyens nécessaires à la poursuite de leur éducation à l'âge adulte. S'ils en jugeaient par l'appui financier qu'on donne à l'éducation des adultes, les jeunes qui terminent leurs études auraient raison de croire que nous considérons cette éducation sans importance. Quel malheur, après tant d'années durant lesquelles on les a exhortés à étudier avec diligence et à respecter le savoir !

Logiquement et pratiquement, la seule institution permanente qui peut assurer la continuité de l'éducation des adultes dans chaque localité, c'est la bibliothèque publique dans l'accès est gratuit et que soutiennent les impôts. Elle a d'abord l'avantage d'être ouverte à tous, sans distinction de race, de religion, de condition économique ou sociale, de métier ou de profession, d'âge ou de sexe. Ceux qui la fréquentent ne sont pas forcés de le faire; ils y vont de leur plein gré. Elle favorise entre les hommes la communication la plus large et la plus profonde. Ses collections doivent être universelles et représenter tous les points de vue. Elle doit encourager les gens à penser par eux-mêmes, sans tenter de leur dire quoi penser.

Contrairement à l'école, la bibliothèque ne peut compter sur des lois ou des règlements de fréquentation obligatoire pour s'assurer une clientèle. Les bibliothécaires doivent constamment s'assurer que leurs collections et leurs services répondent aux besoins du public s'ils ne veulent pas que celui-ci déserte leurs salles. Toute défaillance provoque une sorte de sclérose; elle n'entraîne pas de châtement spectaculaire, mais plutôt une perte de confiance. Le public s'aperçoit par expérience qu'il lui est impossible de se procurer les livres qui lui sont essentiels ou d'obtenir

une collaboration sympathique à ses efforts pour s'instruire et se divertir. Une réputation d'inefficacité fait probablement plus de tort aux bibliothèques publiques que leur absence totale. C'est un obstacle beaucoup plus difficile à surmonter que cette dernière, parce qu'à l'ambition et à l'idéal a succédé le cynisme.

De toute évidence, un réseau dynamique de bibliothèques publiques est essentiel au succès de tous les programmes d'éducation des adultes qui existent déjà, qu'il s'agisse des cours du soir, des activités collectives soutenues par le gouvernement ou des associations bénévoles, ou de programmes d'étude individuels. Les bibliothèques publiques doivent acquérir et tenir à jour des collections vivantes de livres, de films, de disques et de reproductions artistiques si l'on veut que l'adulte tire le plus grand profit possible de ses études. Elles doivent collaborer activement avec les autres institutions d'enseignement, avec les musées et les galeries d'art, avec les organismes gouvernementaux et privés dans l'élaboration et la réalisation de programmes éducatifs qui les intéressent tous.

Les bibliothécaires et les administrateurs de bibliothèques publiques doivent se soucier d'abord de faire de leur institution un centre de communication d'idées - non pas un entrepôt de livres. Le mot "idée" doit être interprété dans son sens le plus large et comprendre tout produit de la pensée humaine sous quelque forme et par quelque moyen que celle-ci se manifeste: l'écrit, la musique sous forme de partitions, de disques ou de concerts organisés; la peinture, la sculpture, le film. Les idées étant ce qui intéresse les bibliothécaires, il leur faut réunir toutes les formes matérielles par lesquelles elles se communiquent à l'esprit, en aussi grand nombre et dans toute la mesure que leur format permet.

x 31

Il faut se garder du snobisme culturel qui voudrait tenir les films pour choses frivoles et sans importance, ou le jazz pour une manifestation artistique sans vitalité ni signification qui n'a pas sa place dans une collection consacrée à la musique. Non moins ridicule est le snobisme "antisnobiste" qui soutient que le film a supplanté le livre ou encore que la musique classique est morte. On peut mettre dans le même panier ceux qui lèvent le nez sur la poésie, le roman ou l'art modernes - et ceux qui n'en sortent pas le nez. Notre premier souci est donc de favoriser la communication des idées - non pas de les entreposer.

Les obligations professionnelles traditionnelles des bibliothécaires, qui sont de choisir et de monter des collections, d'organiser le service de prêt et d'aider les chercheurs au moyen de systèmes de références et par des conseils, doivent être élargies pour inclure le travail en groupe. Très souvent, c'est dans le cadre d'un groupe auquel elle appartient qu'une personne tire le plus grand profit de la bibliothèque publique. Celui qui vient emprunter des livres n'est pas isolé de son milieu social, et les bibliothécaires et administrateurs feraient bien de prendre conscience de ce fait, de façon à organiser les richesses et les services de leur institution en relation non seulement avec les programmes et les activités des individus mais avec ceux des associations.

Un livre, un film acquiert beaucoup plus d'importance s'il est discuté librement par un groupe de personnes. Celui qui participe à ce genre d'étude en commun tirera d'autant plus de profit du livre ou film, qu'il aura dû défendre l'opinion qu'il s'en fait et participer au choc des idées et des points de vue que l'un ou l'autre aura provoqué. C'est assurément ce qui explique en grande partie le

anglais "Great Books" et "Ways of Mankind". Les bibliothèques publiques se doivent d'encourager le plus possible de tels programmes, qui favorisent l'opinion réfléchie et informée. Les bibliothécaires doivent jouer un rôle actif dans ces programmes et, ce qui est encore plus important, collaborer étroitement avec les autres organismes d'éducation des adultes dans la prospection des personnalités dynamiques d'un milieu et dans l'organisation périodique de programmes destinés à préparer ces personnalités à exercer le rôle actif pour lequel elles sont douées. Cela est très important si nous voulons assurer le succès des programmes d'éducation des adultes.

Il ne suffit pas d'avoir des livres sur l'art ou sur la musique; les bibliothèques doivent les compléter par des expositions régulières ou par des collections de disques à prêter ou même par des concerts enregistrés ou non. Ce n'est qu'en voyant régulièrement des peintures ou en écoutant de la musique d'écoles diverses que l'on peut apprendre à discerner ce qui est valable en art de ce qui ne l'est pas. Les livres ne suffisent pas, à eux seuls, à former le goût.

Une collaboration étroite entre bibliothécaires et associations bénévoles culturelles et éducatives s'impose: elle peut se manifester par un concours précieux à l'élaboration de programmes ou par la location, pour une somme nominale, de salles pour les réunions. Le but d'une telle collaboration est d'aider ces associations à mieux remplir leur tâche et à favoriser de la sorte l'essor d'une vie culturelle communautaire vigoureuse et indépendante.

Les bibliothécaires doivent s'intéresser aussi à la technique du "savoir lire". Il serait inconcevable qu'une profession dont le premier objet est de favoriser

la communication des idées par l'écrit, continuât encore longtemps à ignorer les difficultés que de nombreux adultes éprouvent à bien lire. L'expérience prouve que nous ne devons pas nous imaginer que tout le monde a vraiment appris à lire d'une façon efficace à l'école, ou qu'il n'a rien perdu de son habileté après quelques années passées sans étudier. Un important service sur lequel un adulte devrait pouvoir compter dans une bibliothèque publique, c'est d'y apprendre ou d'y rapprendre à lire couramment. Des cours devraient y être donnés soit par des spécialistes de l'extérieur, soit par un membre du personnel qui a la formation requise.

La formation des bibliothécaires doit donc être étendue de manière à les préparer à utiliser ces nouvelles techniques du groupe d'étude, dont le but essentiel est de favoriser directement ou indirectement une utilisation plus efficace qu'auparavant des ressources éducatives dont les bibliothèques disposent. Fondamentalement, il s'agit ici d'inclure dans les cours de bibliothéconomie une préparation spéciale aux techniques d'organisation et de direction de groupes d'étude et à la technique d'amélioration de la lecture chez les adultes. La possession de ces techniques est essentielle pour que la profession de bibliothécaire ait vraiment tout son sens dans notre société.

Même si j'ai souligné surtout le rôle de la bibliothèque publique dans l'éducation des adultes, je reconnais pleinement l'importance des services qu'elle doit aussi organiser pour les enfants. En s'intéressant tout autant aux seconds qu'aux premiers, la bibliothèque publique peut se targuer de s'occuper de l'homme "du berceau jusqu'au tombeau". Je voudrais, toutefois, insister sur le point qu'il ne faut pas sacrifier les services organisés pour les adultes au profit des enfants qui

34

n'apprendront pas grand-chose par l'exemple d'un bibliothécaire mais beaucoup par celui de leurs parents et des autres adultes qui les entourent. Si l'enfant grandit dans une famille et une localité où les adultes ne font aucun cas des activités culturelles et éducatives, tous les efforts des bibliothécaires seront vains lorsqu'il deviendra un adolescent. Il est donc essentiel qu'une bibliothèque publique manifeste, par l'organisation de services convenables, l'importance qu'un milieu social doit attacher à l'éducation de ses adultes. Etre admis à bénéficier de ces services pour adultes dans une bibliothèque publique devrait être un des symboles de la maturité. Nous avons des enfants qui deviendront un jour des adultes. Ne l'oublions pas.

Mon expérience, dans la bibliothèque publique que je connais le mieux - la Bibliothèque publique de North-York - m'a démontré hors de tout doute qu'une bibliothèque conçue comme un centre culturel et éducatif vivant et dynamique, possédant des succursales bien distribuées démographiquement et géographiquement, dispense d'une façon régulière ses services à un plus grand nombre de personnes et à un éventail d'âges plus étendu que n'importe quel autre organisme directement financé par l'impôt. Dans cette dernière catégorie, il faut inclure l'école publique, les parcs et les terrains de jeu. Les services que rend la bibliothèque publique se poursuivent sans interruption, à longueur d'année, sans baisse saisonnière appréciable. Les immobilisations faites pour financer un réseau de bibliothèques publiques sont amplement justifiées du fait qu'elles serviront directement à plus de personnes que le total des services dispensés dans les immeubles scolaires et municipaux réunis.

Cette conception des bibliothèques publiques exige un effort constant de réflexion et d'imagination, un personnel compétent, des collections suffisamment complètes et s'étendant à un nombre suffisant de domaines, des locaux à la fois attrayants et fonctionnels. Lorsqu'elle est appliquée, une telle conception de la bibliothèque publique transforme celle-ci en un centre culturel efficace qui attire le public. Elle devient une institution où les connaissances humaines sont présentées globalement et où l'on reconnaît que l'école ne fait que poser les jalons nécessaires d'une aventure à travers les vastes domaines de l'éducation qui se poursuit durant toute notre vie d'adulte.

Nous voici arrivés au point où il nous est possible de tenter une réponse à la question que nous nous sommes posée précédemment: "Jusqu'où doit aller l'éducation universelle ?" Elle doit s'étendre à toutes les personnes qui désirent continuer à acquérir de nouvelles connaissances une fois qu'elles sont devenues adultes. A cette époque de la vie, l'éducation devient une entreprise volontaire en ce qui concerne l'adulte; mais elle doit pouvoir compter sur les services conjoints et coordonnés des écoles, des universités et des bibliothèques publiques travaillant en collaboration étroite non seulement avec des personnes mais également avec les groupements bénévoles qui ont pour but le progrès de l'éducation et de la culture. Un effort de coopération de ce genre peut offrir l'extrême variété de services que réclame l'éducation des adultes. Sans les richesses et les services de la bibliothèque publique, l'effort des autres organismes s'arrêtera à mi-chemin.

Dans toute bibliothèque publique, une norme minimum exige la présence d'un nombre suffisant de bibliothécaires professionnels. Elle exige aussi des

collections suffisantes de livres, disques, films et reproductions artistiques que l'on rendra accessibles au public par l'entremise d'un nombre satisfaisant de succursales et de "bibliobus". Il faut également prévoir des services bien organisés pour les personnes ainsi que pour les groupes, en liaison constante et en coopération étroite avec les institutions et les sociétés culturelles en vue de satisfaire les besoins du milieu.

Les services dispensés par les bibliothèques publiques sont importants et d'une grande portée pour notre pays. Il ne s'agit pas là d'une chose secondaire pour laquelle on trouvera de l'argent s'il en reste après la construction des routes, des écoles, des égouts et l'aménagement des parcs et des terrains de jeu. Les bibliothèques publiques ont droit à leur part des fonds publics au même titre que les écoles et les services municipaux, et elles doivent se développer parallèlement avec ces derniers. Sans cesser de se préoccuper des enfants, les bibliothèques publiques ont obligatoirement comme premier objet logique et pratique l'intérêt des adultes, en tant qu'institution-clé de l'éducation des adultes, parce que les adultes composent plus des deux-tiers de notre population.